

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ADMINISTRATIVES 2025 ANNEXE PAPETERIE

La présente annexe est applicable en complément des conditions générales de vente dites CGV FDG Group :

- par la société FDG Group (« la Société »),
- de produits relevant de la catégorie suivante (le « Produit ») :
 - o papeterie
- sous les marques dont la Société est propriétaire ou dont elle assure la distribution

La numérotation des articles ci-dessous renvoie à celle des conditions générales de vente dite CGV FDG Group.

2. MODALITES DE COMMANDES

2.1 Le processus de commande (et/ou de pré-commande) est le suivant :

- pour les Produits « Rentrée scolaire » : le Client s'engage à transmettre les commandes fermes ou prévisionnelles au moins 16 (seize) semaines avant la date de livraison souhaitée.
- pour les Produits évènementiels ou en promotion : le Client s'engage à transmettre les commandes fermes ou prévisionnelles au moins 16 (seize) semaines avant la date de livraison souhaitée.
- pour les Produits permanents : le Client s'engage à transmettre les commandes fermes ou prévisionnelles au moins 10 (dix) semaines avant la date de livraison souhaitée.
- toute commande faisant l'objet d'une parution catalogue, national ou régional, devra être confirmée par écrit à la Société (quantité et date de livraison) avec un délai de 4 mois précédant la date de livraison souhaitée.
